

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 871

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 8 TER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° bis Le second alinéa du même article L. 137-42 est complété par les mots : « du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (la modification apportée par l'alinéa 7 au premier alinéa de l'article L. 137-42 du code de la sécurité sociale impose de tirer une conséquence légistique au second alinéa du même article).